

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/27/2021040331/justel>

Dossier numéro : 2021-01-27/04

Titre

27 JANVIER 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 décembre 2015 fixant le siège social des zones de secours

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 10-02-2021 page : 12865

Entrée en vigueur : 20-02-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Dans l'annexe à l'arrêté ministériel du 3 décembre 2015 fixant le siège social des zones de secours, dans la colonne siège social, les mots `Oude Vest 150' sont remplacés par les mots `Noordlaan 33'.